

Merci, Monsieur Ortoli, pour ces bons mots de bienvenue. C'est pour moi un grand plaisir que d'assister à cette importante rencontre -- la séance inaugurale de notre Comité mixte de coopération.

Je puis vous assurer que je partage votre évaluation de l'approche qui doit informer et guider les personnes chargées d'appliquer l'accord que nous avons mis en place en vue d'accroître la coopération économique entre le Canada et les Communautés européennes. En particulier, il est indispensable que ceux qui, dès à présent, doivent relever le défi de donner forme et substance à nos intentions avouées entreprennent cette tâche avec réalisme et détermination.

En signant l'Accord-Cadre, on peut affirmer que le Canada et la Communauté sont entrés en territoire inexploré. Comme vous l'avez indiqué, Monsieur Ortoli, cet accord non-préférentiel est le premier du genre jamais négocié entre les Communautés européennes et un pays industrialisé. Il en est de même pour le Canada. Nous n'avons donc pour guide ni précédent ni expérience.

Nous sommes cependant forts des liens très variés et profondément enracinés qui unissent le Canada et l'Europe des Neuf. Ces liens ont été solides et capitaux et continuent de l'être -- liens de l'histoire et des origines ethniques, de valeurs et de traditions partagées, de protection mutuelle, d'interdépendance économique et de coopération internationale. De fait, c'est cette réalité, ce sont ces relations établies qui ont joué un rôle non négligeable lors de la révision fondamentale de la politique étrangère à laquelle le Canada a procédé il y a quelques années à peine. L'une des principales conclusions à se dégager de cette révision a été la nécessité d'en arriver à un meilleur équilibre dans nos relations extérieures par la diversification de ces dernières, notamment en ce qui concerne nos intérêts économiques à l'étranger. Etant donné nos liens avec l'Europe, il était logique dans les circonstances que le Canada cherche à donner à ses relations avec l'Europe une dimension économique plus importante et plus essentielle. Comme vous le savez, et je suis heureux de le dire, les initiatives que nous avons prises par la suite pour développer nos relations économiques bilatérales avec les Etats membres de la Communauté, notamment dans le domaine de la coopération industrielle, commencent à donner des résultats certains.

Notre reconnaissance mutuelle du fait que la Communauté représentait un nouvel aspect de notre relation avec l'Europe nous a persuadés qu'il serait également dans notre intérêt commun d'intensifier ces relations de concert avec la coopération que nous envisagions d'établir avec les Etats membres.